



DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

DECLARATION D'ECOBUAGE

N° INSEE commune

.....

Année

.....

Déclaration n°

.....

Le soussigné, Maire de

VU la demande présentée par M.

VU l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2001

enregistre la déclaration de M. dans le but de pratiquer des travaux d'écobuage

au lieu-dit (joindre, obligatoirement, un extrait de carte 1/25 000° où figure la zone à écobuer)

appartenant à :

durant la période allant du au (10 jours maximum).
(facultatif pour les projets de feux présentés en commission locale d'écobuage)



Le déclarant atteste avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral précité et s'engage à en respecter les prescriptions notamment en ce qui concerne :

- la surveillance permanente des travaux avec les moyens correspondants
- la conduite du brûlage de façon que le front de flammes n'excède pas 200 m linéaires
- les heures d'allumage (avant la fin de la matinée) et d'extinction (17h)
- si la zone à écobuer est traversée par un sentier balisé, la signalisation du brûlage par la mise en place de panneaux mobiles portant la mention "DANGER, BRULAGE EN COURS"

Il s'engage également, le jour du brûlage, à téléphoner au Centre de Transmission de l'Alerte des secours – Tél. 18 (appel gratuit) dont il dépend. Il devra en outre se conformer aux prescriptions du Code Forestier qui lui seront indiquées par les agents de l'Office National des Forêts, le cas échéant.

Copie de la présente déclaration sera adressée par le Maire, pour information :

- à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- à M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Service Opérations
- à M. l'agent local de l'Office National des Forêts
- à M. le Président de la commission locale d'écobuage

Cette copie devra parvenir dans les différents services avant la date prévue pour l'écobuage.

Fait en Mairie, le

L'Intéressé,

Le Maire,
(Signature et cachet)